

En 2020, l'activité partielle a concerné tous les secteurs et tous les profils de salariés

L'activité partielle, ou chômage partiel, permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité, tout en assurant aux salariés une indemnisation pour leur perte de salaire. Ce dispositif est fortement mobilisé depuis le début de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Alors qu'auparavant, l'activité partielle concernait majoritairement des hommes, plutôt âgés, ouvriers et exerçant dans le secteur industriel, les bénéficiaires de l'activité partielle sont désormais plus représentatifs de l'ensemble des salariés du privé.

Avant la crise, l'activité partielle concernait surtout des ouvriers de l'industrie

De 2015 à 2019, entre 25 000 et 50 000 salariés étaient placés en activité partielle en moyenne chaque mois (figure 1). Le dispositif était majoritairement utilisé par les secteurs industriels, qui recouvraient 54 % des effectifs en activité partielle en moyenne entre 2015 et 2019, contre 18 % de l'emploi salarié privé (figure 2). Le recours était moindre dans les services principalement marchands, qui représentaient 30 % des salariés en activité partielle mais 59 % des salariés du privé. Le dispositif était principalement mobilisé pour des raisons liées à la conjoncture économique mais également pour faire face à des circonstances exceptionnelles (inondations, grèves, attentats, gilets jaunes, Brexit, etc.).

L'activité partielle étant majoritairement sollicitée par l'industrie, notamment l'automobile, elle était à dominante masculine (74 % en moyenne entre 2015 et 2019, contre 55 % d'hommes salariés du privé) et concernait surtout des ouvriers (respectivement 68 % et 27 %). La proportion de seniors parmi les salariés placés en activité partielle était supérieure à celle de l'ensemble des salariés du privé, même si les écarts de structure par âge tendaient à s'amoinrir. Ainsi, les 50 ans ou plus représentaient 43 % des salariés en activité partielle en moyenne entre 2015 et 2019, contre 27 % chez les salariés du privé.

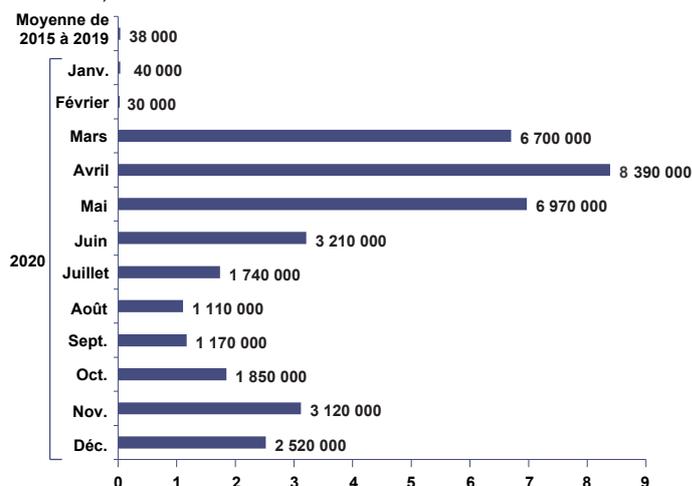
Avec la crise, l'activité partielle s'est étendue à tous les secteurs

La crise sanitaire conduit à un changement d'échelle du dispositif. L'activité partielle concerne 6,7 millions de salariés en mars 2020 et jusqu'à 8,4 millions en avril, au pic du premier

confinement (figure 1). À l'été, malgré le déconfinement et la levée de nombreuses restrictions, plus d'un million de salariés sont toujours en activité partielle.

Comparativement à la situation d'avant crise, la structure sectorielle des salariés placés en activité partielle se déforme. L'arrêt complet de l'activité dans certains secteurs, comme l'hébergement-restauration et les services aux ménages, se traduit par un doublement du poids des services principalement marchands : il passe de 30 % en février 2020

FIGURE 1 | Nombres de salariés effectivement en activité partielle
En millions, données brutes

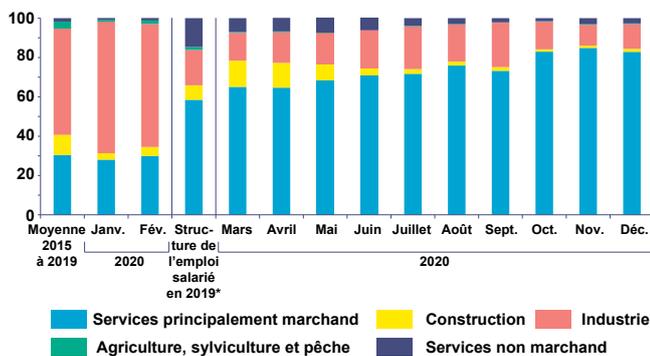


Notes : entre 2015 et 2019, le nombre de salariés en activité partielle est présenté en moyenne mensuelle (données susceptibles d'être révisées).

Lecture : en avril 2020, 8,4 millions de salariés sont placés en activité partielle. Champ : France, salariés du privé.

Sources : DGEFP – SI APART extraction 20 mars 2021 ; enquête Acemo-Covid-19 ; calculs Dares.

FIGURE 2 | Répartition sectorielle des salariés en activité partielle



à 65 % en mars (figure 2) et dépasse ainsi sa part dans l'emploi salarié privé. L'arrêt soudain des chantiers conduit aussi à une hausse de la part de la construction au début de la crise sanitaire. Néanmoins, cette part reflue dès le mois de mai (8 %, puis 3 % en juin) suite au déconfinement. À l'inverse, la place des services marchands s'accroît au fil des mois, principalement en raison de la reprise plus lente et plus tardive des activités d'hébergement et de restauration ([Tableau complémentaire, consultable en ligne](#)).

En 2020, l'activité partielle a ainsi touché tous les profils de salariés

Le changement de structure sectorielle de l'activité partielle entraîne un rapprochement entre le profil des salariés placés dans ce dispositif et celui de l'ensemble des salariés du privé. Ainsi, la part des femmes parmi les personnes en activité partielle augmente nettement, passant de 26 % en moyenne entre 2015 et 2019 à 45 % environ suite à la crise, rejoignant ainsi celle observée sur l'emploi salarié privé. La proportion de jeunes de moins de 25 ans s'accroît également : alors qu'elle était de 2 % en moyenne entre 2015 et 2019, elle s'élève à 11 % entre mars et octobre 2020, un niveau équivalent à celui des salariés du privé.

Par ailleurs, la part des ouvriers parmi les salariés en activité partielle diminue nettement lors du premier confinement. Elle reste néanmoins supérieure à celle prévalant dans l'emploi salarié privé, en raison notamment du fort recours à l'activité partielle dans la construction. De juin à septembre 2020, avec la reprise de l'activité dans ce secteur, la répartition par catégorie socioprofessionnelle des salariés en activité partielle rejoint progressivement celle des salariés du privé. C'est le cas notamment chez les cadres, suggérant un taux de recours identique aux autres catégories socioprofessionnelles, bien que leurs emplois soient théoriquement davantage concernés par le télétravail.

Laetitia Otte (Dares).

FIGURE 3 | Répartition par sexe des salariés en activité partielle

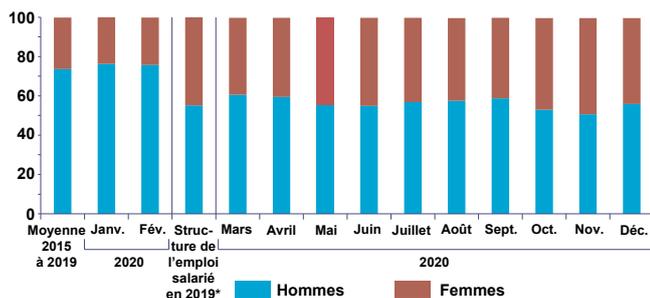


FIGURE 4 | Répartition par tranche d'âge des salariés en activité partielle

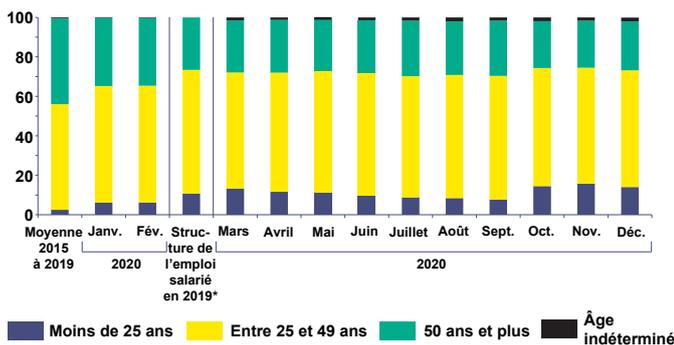
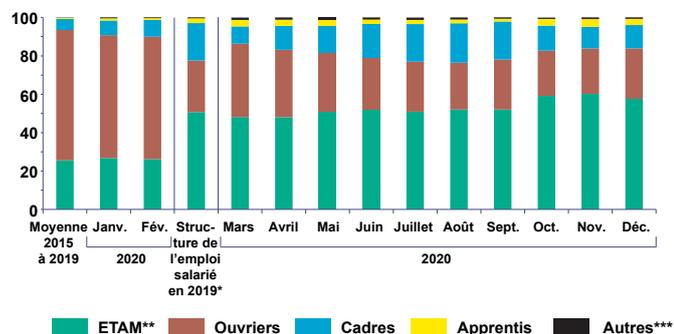


FIGURE 5 | Répartition par catégories socioprofessionnelles des salariés en activité partielle



Les figures 2 à 5 sont en données brutes et exprimées en %.

* Répartition de l'emploi salarié privé, hors salariés des particuliers employeurs, en moyenne annuelle en 2019.

** ETAM : Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise.

*** La catégorie « Autres » regroupe : travailleur à domicile, VRP, salarié mineur hors apprenti, salarié en contrat d'engagement, salarié au cachet, pigiste et marin-pêcheur.

Lecture F2 : en avril 2020, 65 % des salariés effectivement placés en activité partielle travaillent dans les services principalement marchands.

Lecture F3 : en avril 2020, 59 % des salariés effectivement placés en activité partielle sont des hommes.

Lecture F4 : en avril 2020, 12 % des salariés effectivement placés en activité partielle ont moins de 25 ans.

Lecture F5 : en avril 2020, 48 % des salariés en activité partielle sont des employés, techniciens et agents de maîtrise.

Champ : France hors Mayotte pour l'emploi ; France, salariés du privé pour l'activité partielle.

Sources : enquête Emploi pour l'emploi ; DGEFP – SI APART extraction 20 mars 2021 et enquête Acemo-Covid-19 pour l'activité partielle ; calculs Dares.

Directrice de la publication
Selma Mahfouz

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Guy Barbut, Bruno Pezzali

Mise en page et impression
Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Dépôt légal
à parution

Numéro de commission paritaire
3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande
dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

